

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 Novembre 2023**

**Conseillers en exercice :** 11

**Conseillers présents :** 10

**Date de Convocation :** 08 /11/2023

**Absents excusés :** S. Mignot procuration à P. Drogrey

**Secrétaire de séance :** C. Saillard

**Ordre du jour :**

**Rajout à l'ordre du jour :** Le maire demande aux conseillers présents d'accepter d'ajouter deux points concernant la garantie de la commune à l'égard de l'Association Foncière, et le devis complémentaire de Bonnefoy pour les travaux route communale n°5 ce qui est accepté à l'unanimité.

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 19 septembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

**1. Délibération suppression passage à niveau piétons « champ des Maisons »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le réseau SNCF envisage la fermeture du passage à niveau pour piétons n°4a sur la ligne ferroviaire Dijon –Vallorbe en raison de l'absence apparente de fréquentation de ce passage qui le traverse et du coût de maintenance. Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à 8 voix pour, 2 voix contre et une abstention la suppression du passage à niveau n°4a.

**2. - Délibération groupement d'achat électricité**

Le SIDEC propose d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de l'électricité afin de faire des économies. Le conseil Municipal accepte à 8 voix pour et 3 abstentions d'adhérer à ce groupement à compter de janvier 2026 et ce, pour une durée de 3 ans.

**3. - Délibération acompte charges chauffage logements communaux**

Suite à la hausse des factures du gaz, Le Conseil Municipal décide d'instaurer une avance mensuelle sur 10 mois sur les charges à nos locataires au prorata de leur consommation 2023. Une régularisation se fera en fin d'année.

**4. - Délibération devis changement de logiciel**

Le Conseil Municipal accepte le devis de 6 665.16 € TTC pour le changement de logiciel (+ formation) du secrétariat de mairie au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui va nous permettre d'avoir le même logiciel que toutes les communes de la communauté de communes. Une offre associée d'hébergement de ce logiciel est reportée en attente de précisions.

**5. - Devis complémentaire route communale VC 5**

Suite à un accord avec les communes concernées : la Châtelaine et Ivory, il a été décidé de faire la totalité du chantier en enrobé, soit 300 m, ce qui implique des travaux d'épaulement de rives supplémentaires pour un coût total de 5005, 20 € HT subventionné à 80 % par FEADER. Le Conseil Municipal accepte le devis.

## **6. Devis entretien du cimetière et achat d'un ossuaire**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Tanier pour un montant de 2350 € TTC pour l'achat et la pose d'un ossuaire obligatoire.

Le Conseil Municipal retient le devis l'entreprise FCE d'un montant de 1800 € pour l'entretien du cimetière, soit 2 passages par an, une fois au printemps et une fois en automne.

## **7. Délibération Prêt AF**

Précédemment, la commune a accepté d'être cautionnaire du prêt de 15 000 € de l'association foncière(AF). Il est précisé que la durée de ce prêt est de 84 mois avec un taux fixe de 4.84 %, les frais de dossier étant de 100 €. Le conseil Municipal réitère son accord

## **8. - Délibération participation communale pour destruction nid de frelons**

Le Conseil Municipal décide de participer financièrement à hauteur de 50 % de la facture avec un maximum de 100 € pour la destruction des nids de frelons chez les particuliers sur présentation de facture.

## **9. - Repas des Anciens et gouter des enfants**

Le repas des anciens aura lieu le samedi 16 décembre 2023 à la salle des fêtes. Nous avons 82 aînés de + de 75 ans ; des invitations leurs seront envoyées. Ceux qui ne pourront pas venir recevront un colis.

Le goûter des enfants aura lieu le mercredi 20 décembre à la salle des fêtes, avec un spectacle de marionnettes.

## **Questions diverses**

Gilles CREUZOT interpelle sur les démarches à domicile d'opérateurs pour la fibre. Le maire précise que sans accord écrit de la mairie ou du préfet, ils n'en ont pas le droit. Soyez vigilants, d'autant plus que des personnes mal intentionnées sont rentrées chez une personne âgée du village et lui ont dérobé des bijoux. **Soyez attentifs !**

Le Sictom ayant confirmé, pour notre commune, la mise en place de poubelles collectives dont les emplacements ont été fixés, il est attendu des précisions quant aux modalités de la redevance incitative.

Fin de séance